Vol. XLI Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 19 Juin 1912. No. 33

ABONNEMENT

[illegible] $1.00 par année
[illegible] 1.50
[illegible] 2.00

TARIF DES ANNONCES

[illegible] 12 cents
[illegible] 8

N. B.—[illegible] de 25 cents chacune.

AVIS [illegible] 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, [illegible] responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

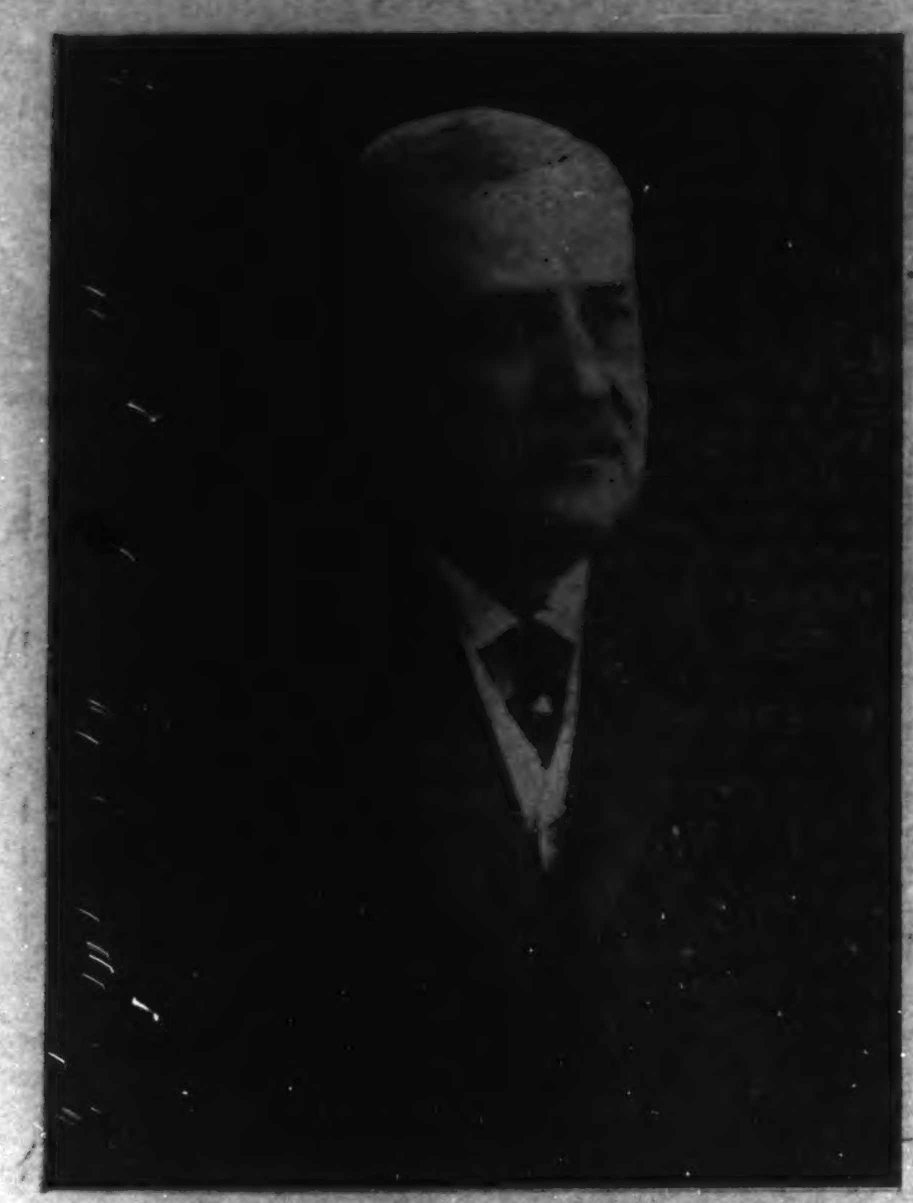
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS,
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur,
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

SIR R. P. ROBLIN, K. C. M. G.



PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE MANITOBA

Le plus grand des premiers ministres de cette province, l'honorable R. P. Roblin vient d'être nommé Chevalier Commandeur de l'Ordre de St. Michel et de St. George. C'est un honneur bien mérité.

Depuis douze ans, Sir R. P. Roblin préside aux destinées de cette province à laquelle il a donné toute son énergie, son cœur et sa haute intelligence. Il a été un des plus puissants moteurs du développement et du progrès si rapides du Manitoba. Esprit droit, large et tolérant, il a su maintenir la paix entre les divers éléments de ce pays, donnant et prêchant justice à tous, au prix souvent des plus grands sacrifices. Il savait que là ou règne la discorde ne saurait régner le progrès. Il commença donc par rétablir l'harmonie au milieu de la population qu'un gouvernement précédent avait fiévreusement agitée par la persécution de la minorité catholique.

Il vit et dénonça toujours l'injustice où nous sommes et toujours il travailla à nous rendre les droits violes. Encore à la dernière session, il faisait voter à la loi scolaire des amendements qui, s'ils sont mis en pratique, nous donneront, dans les grands centres des classes séparées et l'exemption de la double taxe qui pèse lourdement sur les catholiques depuis au delà de vingt ans.

Un des plus beaux triomphes de sa vie politique fut l'agrandissement des limites de la province jusqu'a la Baie d'Hudson.

Depuis 24 ans, date de son entrée dans la vie publique, il n'a cessé de réclamer avec ardeur que Manitoba soit placé sur un pied d'égalité avec les provinces soeurs dans la Confédération canadienne. Ce fut une lutte longue, ardue, pleine d'espérances suivies d'amères déceptions, lutte géante dans laquelle seul un homme d'état comme R. P. Roblin pouvait et devait l'emporter.

Nous ne saurions dans un seul article montrer l'essor qu'il a donné à l'agriculture, à l'immigration à l'industrie et au commerce, le développement étonnant de nos chemins et voies de communication, le rétablissement de l'équilibre dans nos finances et l'économie dans les services publics.

Qu'il nous suffise pour le moment de dire que nous sommes fiers de Sir R. P. Roblin Ses nombreux amis politiques se réjouissent, et ses adversaires d'hier et de demain le complimentent de l'honneur si bien mérité qui lui est décerné.

Sir R. P. Roblin, K. C. M. G. est de descendance allemande. Il est né à Sophiasburg, Ontario, le 15 février 1853. Après avoir fait un cours au collège Albert, de Belleville, il vint se fixer au Manitoba, dans les environs de Carman où il possède encore une ferme. Plus tard, il vint à Winnipeg, et se lança dans le commerce du grain.

En 1888, le comté de Dufferin l'élisait son représentant à la législature. Ses qualités oratoires et ses capacités en firent bientôt une des figures les plus marquantes et le réel chef de l'Opposition. Après la défaite du Gouvernement Greeway, et un bref *intérim* où l'Hon. Hugh John Macdonald tint les rênes du pouvoir Sir R. P. Roblin fut appelé à former un Cabinet, le 29 octobre 1900, et depuis lors, le peuple de cette province l'a toujours reconnu comme son chef

Les journaux, à quelque parti qu'ils appartiennent, n'ont qu'une voix pour féliciter Sir R. P. Roblin de son titre de Commandeur-Chevalier.

"Le Manitoba" tient aussi à offrir au plus grand homme d'Etat qui ait assumé la direction de la barque gouvernementale manitobaine ses congratulations les plus vives et l'hommage de sa sincère admiration.

Sir Joseph Dubuc, K. B.

L'Honorable Joseph Dubuc, ancien Juge en Chef vient d'être créé Chevalier. C'est le premier canadien-français de l'Ouest qui reçoit les honneurs royaux.

Ce titre honorifique conféré à l'un des nôtres nous réjouit vivement, et nous offrons à Sir Joseph nos plus sincères félicitations.

Sir Joseph Dubuc, K. B est né à Sainte Martine, P. Q., le 24 décembre 1840. Il fit ses études chez les Sulpiciens de Montréal, et fut admis au Barreau en 1869. Il émigra au Manitoba en 1870 et fut admis à la pratique du droit dans cette province en 1871.

Député provincial en 1870, il devint Orateur de la Chambre, poste qu'il occupa de 1875 à 1878. Dans cette dernière année, il fut élu député de Provencher aux Communes. Nommé Juge en 1878, il devint Juge en Chef en 1903. En 1909, il prit sa retraite après 30 ans de service sur le banc.

Il fut un des membres du Conseil de l'Université, dès sa fondation, en 1877, et en devint vice-chancelier, en 1888.

Soyons sur nos Gardes

De *L'Evénement*

M. J. S. Lewis, l'un des meilleurs journalistes de Montréal, donne actuellement dans le "Star" une série d'articles sur la politique américaine. Ces articles sont écrits à Washington. C'est de ce point que notre confrère suit les péripéties de la campagne électorale actuelle. Au contact des hommes publics et des têtes de l'administration, M. Lewis saisit sur la vif les grands et les petits côtés des principaux acteurs de cette scène et en fait bénéficier ses lecteurs.

Or, dans sa dernière épitre, M. Lewis nous avertit que les Américains ne se tiennent pas pour battus sur la question de la réciprocité commerciale avec leCanada Ils voient dans l'échec du 21 Septembre un simple retard à l'exécution de leur rêve impérialiste; car, pour eux comme pour les conservateurs canadiens, le libre-échange est le premier jalon posé en vue de la conquête pacifique du Canada par les Etats-Unis.

Est-il besoin d'ajouter que les uns ont raison de penser que la réciprocité nous jettera dans leurs bras, et que les autres n'ont pas tort de vouloir empêcher une étreinte dont nous sortirions étouffés?

Sir Charles Fitzpatrick, le juge-en-chef du Canada, parlant à Québec, le 17 mai 1905, nous a parfaitement expliqué que le drapeau des jeunes peuples suit leur commerce. "Flag follows the trade", disait-il, et il mettait en garde contre les manoeuvres de l'Oncle Sam dont l'ombre s'étendait déjà sur l'ouest canadien.

Sir Wilfrid Laurier a beau dire et beau faire, il ne parviendra pas facilement à effacer l'impression produite sur le public de Québec par cette vision presque prophétique d'un ancien ministre du gouvernement libéral.

Et sur qui les Américains comptent-ils pour ramener le Canada vers le piège de la réciprocité? Sur sir Wilfrid Laurier et sur le parti libéral. Lisez ce passage d'un article de M. Lewis et vous verrez comment on veut s'y prendre pour réparer l'échec subi l'automne dernier:

"The present campaign is a double-barrelled one. The discontent in the grain-growing provinces of Canada is to be fomented and fostered by all the means known to expert politicians on this side of the line, who are by no means novices at the game of using and even creating industrial unrest in order to achieve, through politics, certain greatly desired industrial and commercial purposes.

"With this as a material endorsement of the deduction which they draw from sir Wilfrid's Montréal speech—that the Liberal party is determined to pass reciprocity legislation as soon as it is returned to power—and by a little deft juggling of the probabilities so as to make it appear that such a consummation is certain to occur within two years at the latest, they will then go to the agricultural states, where the opposition to the agreement is most determined, and lay before the farmers what purports to be a frank and friendly statement of the case."

Donc, les Américains se proposent de fomenter des mécontentements dans l'ouest canadien par des moyens qu'on ne nous révèle pas mais dont nous pourrons juger avant longtemps. Au besoin, on fera surgir une crise industrielle et commerciale, et nos voisins sont passés maitres dans l'art de créer des malaises factices dans l'intérêt de spéculations futures.

D'autre part, on soutiendra adroitement et efficacement le parti liberal qui vient de s'engager, par la voix de sir Wilfrid Laurier, à faire ratifier le pacte Taft-Fielding aussitôt qu'il sera ramené au pouvoir! Et voilà comment le tour sera joué.

Nous en sommes bien avertis. Le danger est réel, non pas à cause de la force du parti libéral fédéral, mais parce que leurs alliés américains possèdent des tours et des moyens multiples qu'ils mettront au service de la cause qui leur est commune.

Il faut que nous reprenions la bataille sur cette question qui nous a portés au pouvoir. Il nous faut suivre, au jour le jour, les opérations des politiciens américains et dévoiler leurs trames. Il faut en même temps, démontrer au peuple canadien qu'il a eu raison de voter contre le pacte le 21 septembre dernier et qu'il est nécessaire de tenir le parti libéral éloigné du pouvoir tant qu'il n'aura pas rayé de son programme cette politique fiscale qui est une menace pour notre avenir.

Soyons sur nos gardes; les pires ennemis du Canada sont ceux qui ne voient pas clair dans le jeu des Américains.

Mme De Champlain en Amerique

Cet article devait paraître il y a quelques semaines. Il est si intéressant que nous le reproduisons quand même.

Parlera-t-on de Mme de Champlain au cours des fêtes préparées par les Etats-Unis pour accueillir la mission française qui vient assister à la dédicace d'un monument commémoratif?

Ces jours-ci, au moment où ces Français d'élite s'embarquaient sur la mer encore frémissante d'un tragique naufrage, un frisson a couru. Jugeons par là de ce que put être, à l'aube du dixseptième siècle, l'état d'âme d'une Parisienne élevée dans l'entourage de la Cour, lorsqu'elle s'embarqua à Honfleur pour le Canada, sachant que deux mois s'écouleraient sans que l'on pût toucher terre. Mme de Champlain connut ces émotions. De cet événement que son temps considéra évidemment comme extraordinaire, Champlain parle dans le récit de ses voyages avec une grande simplicité:

—En l'an 1620, je retournay avec ma famille à la Nouvelle-France.

Hélène de Champlain, née Boullé, était fille d'un certain Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du Roi. Presque enfant en 1610, elle avait épousé le sieur de Champlain avec la clause qu'on lui donnerait le temps de grandir. Et, de fait, elle avait très peu vu son époux au début de leur mariage. Trois mois après que ses noces avaient été célébrées à Saint-Germain l'Auxerrois, Champlain avait repris seul le chemin de la mer pour aller rejoindre l'objet de sa passion la plus ancienne et la plus vive la terre canadienne.

Il y a pourtant des traces des soins que pendant ses brefs séjours en France il donnait à son intérieur. Nous savons qu'en juillet 1617, il engagea une servante pour le service de sa femme. L'acte a été conservé; selon l'usage du temps, il avait été passé devant notaires. "Ici, dit ce parchemin, fut présent en sa personne Richard Terrier, facteur de marchands, lequel a confessé et confesse avoir baillé et mis au service Ysabel Terrier, d'aujourd'hui jusqu'à quatre ans prochain après ensuivant finis à et avec noble homme Samuel de Champlain, Ordinaire du Roi en la Marine, et demoiselle Eslayne Boullé sa femme.

Laquelle Ysabel promet de servir pendant le dit temps, en toutes choses qui lui seront commandées par ses maitres et maitresses, licites et honnêtes, moyennant trente livres tournois par chaque an".

Il est bien probable qu'au moment où ce bail fut rédigé, Ysabel ne se doutait guère que, parmi les choses "licites" qui lui seraient commandées, se présenterait un voyage en Amérique. Elle maintint pourtant ses engagements et accompagna sa maitresse au Canada, en 1620

La première pensée des immigrants, en arrivant sur le sol du Nouveau Monde, fut de rendre grâces à Dieu; "principalement moi, dit Champlain, pour le sujet de ma famille qui avait beaucoup enduré d'incommoditez en cette fâcheuse traversee". Mme de Champlain avait dans la Nouvelle-France un frère, établi depuis deux ans. Il se rendit au devant des voyageurs et il fut "fort étonné de voir sa sœur et comme elle s'était résolue de passer une mer si fascheuse et fut grandement réjouy". C'était sans doute une vie bien rude que l'on allait offrir à la jeune femme. Le petit château-fort en bois que Champlain, avec mille peines, avait réussi à ériger au bord du St. Laurent, sur la belle colline de Québec, s'était détérioré en l'absence de celui que les Indiens nommaient "le gouverneur blanc".

—Je trouvai. dit-il, cette habitation si désolée et ruinée qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts, l'air entrait de toutes les jointures des planchers, le magasin s'en allait tomber. Tout cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avaient passé

Toujours vaillant, il employa l'hiver à réparer et à fortifier cette demeure: elle devait, en effet, abriter la première Parisienne qui eût osé braver les risques de la colonisation dans la Nouvelle-France. Tout de suite, Mme de Champlain se préoccupa d'entrer en relation avec les femmes indiennes. Comme elle était très chrétienne, elle cherchait à les convertir à la foi qui lui apparaissait la suprême consolation de la vie. Les sauvagesses a qui elle s'adressa n'étaient point pour elle une occasion de beaucoup d'encouragement. Ni physiquement, ni moralement, elles n'étaient attrayantes. Quand les Sachems voulaient se venger de prisonniers pris à la guerre, ils avaient l'habitude, dit Champlain, de réserver ces malheureux, "pour les faire mourir par les mains de leur femmes et filles, qui, en cela, ne se montraient pas moins inhumaines que les hommes, qu'encore elles surpassaient de beaucoup en cruauté: car, par leur subtilité, elles inventaient des supplices plus cruels et y prenaient plaisir, leur faisant ainsi finir leur vie en douleurs extrêmes.

Une Française avait lieu de s'étonner quand elle voyait avec quelle brutalité les hommes de la tribu traitaient le sexe faible. Qui n'entend pas un Indien, interrompu tandis qu'il battait sa femme, par une protestation indignée, répondre à son interlocuteur:

—As-tu à voir dans ma maison si je bats mon chien?

La liberté des jeunes filles indiennes était une autre occasion de stupéfaction. Elle surpassait les plus reculées du "flirt" moderne. On peut en juger par ces notes laissées de la main d'un compagnon de Champlain, l'historien Marc Lescarbot:

—Ils ont aussi une façon de mariage qui est que quand une fille est à l'âge de quatorze ou quinze ans, elle a compagnie avec tous ceux que bon lui semble; puis, au bout de cinq ou six

A suivre sur la 2ème page.

AU GRAND DECOUVREUR

PIERRE GAULTIER DE VARENNES,
SIEUR DE LA VERENDRYE.

Songez-vous à ces temps où par l'épaisse brousse,
Par les vierges forêts, les fouillis sans chemins,
Quand s'embusquait dans l'ombre et glissait sur la mousse
Le perfide Sioux aux souples mocassins,
La Vérendrye, au nom du Christ et de la France,
S'avançait cuirassé d'espoir et d'endurance
Et le cœur débordant d'héroïques desseins.

Ses rames déchiraient le réseau des lianes
Balançant devant lui leurs odorants faisceaux;
Ses pieds s'ensanglantaient aux ronces des savanes;
Les gouttes de sueurs perlaient sur les roseaux,
Et quand tombait la nuit, aux lueurs des étoiles,
Il pliait et prenait pour oreillers des voiles
Et s'endormait au bruit monotone des eaux.

Aux premiers feux du jour recommençaient les marches,
Les portages, l'élan des prestes avirons.
Ses canots défilaient sous l'ombrage des arches,
Sous les longs bras des pins semés de liserons.
Aux haltes pour bâtir les forts, ô rude tâche!
Dans le tronc des sapins il enfonçait sa hache,
Pour équarrir les pieux peinaient ses bûcherons.

Des déboires amers, il but la plénitude
Jalousé par l'envie et laissé sans soutien.
En pleine barbarie, en pleine solitude,
Les arcs empoisonnés, le tomahawk païen
Massacrèrent son fils et son missionnaire
Et ses soldats vaillants qu'il aimait comme un Père.
Sous le regard de Dieu pleura le grand chrétien.

Quand il eut de ses mains fermé de fraîches tombes
Et pleuré le trépas cruel de son neveu,
Sans ployer sous le poids des lourdes hécatombes,
Fort de sa mission, de son espoir en Dieu,
Il reprit sur les lacs ses inlassables courses,
Il sillonna les eaux et monta vers leurs sources,
Il atteignit la plaine et son horizon bleu.

De la mer de verdure et des fleurs de prairie
Emergeaient étonnés des troupeaux de bisons.
Au nom du Christ, au nom de sa France chérie,
Sur ces immensités et sur ces floraisons
Il planta son drapeau, puis, poussa sa conquête
Aux pieds des monts géants dont le sublime faîte
Etale au soleil d'or des blancheurs de toisons.

Après avoir conquis un empire à la France,
Sacrifié sa vie et ses hardis enfants,
Quand il eut épuisé la coupe de souffrance,
Loin du pays foulé par ses pas triomphants
Il s'en alla traîner sa vieillesse abattue.
Il dort d'un lourd sommeil. Sa voix forte s'est tue,
Il n'a pas vu la gloire et ses feux échauffants.

Illuminez le front dont la haine et l'envie
Cherchèrent à ternir l'éclat immaculé.
Consolez la grande âme au malheur asservie,
Faites battre le cœur de pleurs de sang gonflé,
Dans le bronze coulez l'énergique visage,
Afin que le héros nous prêche d'âge en âge
Le dévouement et le devoir inviolé.

Où paissaient les bisons, un océan immense
De froments d'or ondule au gré du vent berceur,
Pour celui qui jeta la féconde semence
Qui fraya le sentier évangélisateur,
Donnez votre or, donnez votre modeste obole,
Donnez pour la statue et la juste auréole
Qu'attend le piédestal du vaillant Découvreur.

ARMAND CHOSSEGROS, S. J

Criminalite en Canada

Le gouvernement fédéral a publié son rapport annuel sur la criminalité en Canada, lequel contient des renseignements très intéressants. Ce rapport est celui de 1910 avec une comparaison du résultat obtenu l'année précédente. Le rapport de 1911 ne sera près que dans quelques mois.

Pendant l'année 1910 il y a eu 15,305 accusations étudiées par la magistrature du Canada sur lesquelles 11,700 ont été trouvées fondées, diminution de 251 sur l'année précédente.

Les accusations et condamnations pendant les deux années se divisent comme suit:

Provinces	Accusations 1909	Condamnations 1909	Accusations 1910	Condamnations 1910
Québec	2,964	2,364	2,570	2,062
Ontario	7,179	5,213	7,148	5,378
Ile du Prince-Edouard	42	25	68	48
Nouvelle-Ecosse	752	532	998	759
Nouveau-Brunswick	248	188	256	218
Manitoba	962	814	916	755
Saskatchewan	1,095	745	1,241	908
Alberta	986	697	1,070	761
Colombie Britannique	1,072	833	1,009	798
Yukon	50	38	34	23
Total pour le Canada	15,350	11,449	15,305	11,700

Mme De Champlain

Suite de la 1ère page.

ans, elle prend lequel il lui plait pour son mari. Cependant, au contraire de nous, ils font en leurs mariages non que le père donne douaire à sa fille pour la loger avec quelqu'un, mais que le poursuivant fasse bons et beaux présents au père à ce qu'il lui donne sa fille pour épouse.

Dès 1615, les colons français avaient fait célébrer la messe par les Pères Récollets qui suivirent Champlain à Québec; mais, en 1621, Mme de Champlain eut la grande joie de voir achevée la première église qui fut jamais construite sur le sol de l'Amérique du Nord. On décora comme on le pouvait dans ces solitudes de la forêt, la petite-chapelle. On y plaça trois statues de la Vierge. Les Indiens prirent ces madonnes pour des êtres vivants. Quand on leur explique que la Vierge était la Mère de Dieu, ils regardèrent longtemps ces trois images, puis ils demandèrent en riant; "comment une seule personne pouvait avoir trois mères".

Les misères matérielles dont souffraient les pionniers auraient découragé une créature moins vaillante qu'Hélène de Champlain. Outre le froid et le scorbut, qui, chaque année, faisaient de terribles ravages, on était tourmenté de la façon la plus irritante par les puces: "En allant nous promener, dit Champlain, nous en primes un seul jour une telle quantité que nous fûmes contraints de changer d'habits". D'autres part, "les moustiques étaient si épaisses qu'elles ne permettaient point presque de reprendre haleine, tant elles persécutaient et cruellement."

Toutefois, dans l'âme de ces sauvages, en apparence si insensibles, se montrait quelquefois une reflet de poésie qui rappelait la France aux exilés. Le respect des vieillards était tel qu'un jeune homme, fut-il mourant de faim, ne devait manger que quand ses pères et grands-pères étaient servis. Ces primitifs adoraient en plus leurs enfants; ils ne les punissaient que rarement. Un jour, le fils d'un fermier normand établi près de Québec, un petit colon de cinq ou six ans, eut la fantaisie de frapper au visage un Indien qui s'était approché trop près de lui tandis qu'il tapait une caisse avec deux baguettes de bois. Le père exigea que cette violence fût corrigée devant la victime elle-même. Au moment où on allait fouetter le coupable, l'Indien lui couvrit les épaules avec son manteau et il s'écria: "Battez-moi, si vous voulez, mais ne levez pas la main sur un faible!

* * *

Tout ce qu'ils voyaient d'ingénieux, de pratique dans l'établissement des Français—la batterie de cuisine, les livres, surtout la pendule,—faisaient l'admiration des sauvages. Ils appelaient celle-ci "le capitaine de la journée" puisque, de vive voix, elle commandait les heures. Ils s'imaginaient qu'elle pouvait non seulement parler, mais aussi qu'elle entendait, car souvent, au dernier coup de midi, les Français lui criaient "arrête!" et, en effet, elle ne disait un mot. Quelquefois les Hurons, les Montagnais passaient des heures de suite, oisifs, bavards, à regarder travailler les colons chez eux. Ceux-ci attendirent que la pendule sonnât pour expliquer qu'elle était fâchée, qu'elle venait de déclarer: "Les Indiens doivent rentrer à leur camp. Qu'on ferme les portes!"

D'après les chroniqueurs, Mme de Champlain était très belle. Les Indiens en voulaient faire une déesse. Ils étaient éblouis, de voir tant de jeunesse, de grâce, de forcé, qui ne cherchaient qu'un seul but: faire du bien aux autres. Nous savons que, selon la mode parisienne de 1620, elle suspendait à ses côtés, comme breloque, un petit miroir. En y voyant leurs images réflétées, les Peaux-Rouges supposèrent que cette très sainte jeune femme portait chacun d'eux dans son cœur. Ainsi elle fit beaucoup de conversions. Enfin, en 1624, après cinq hivers passés au Canada, elle rentra à Paris avec son mari qu'elle ne devait plus accompagner au-delà de l'Océan. Adonnée à la prière et aux bonnes œuvres, elle se retira chez les religieuses jusqu'à la mort de Champlain, survenue en 1635, à Québec. Peu de temp après, sous le nom d'Hélène de Saint-Augustin, elle fonda dans la ville de Meaux, un couvent d'Ursulines, auquel elle légua sa fortune, Ce fut à Meaux qu'elle mouru fidèle jusqu'à la fin, dévouée, accomplissant avec loyauté ses devoirs envers les hommes et envers Dieu.

En ces jours où l'Amérique est devenue le pays par excellence du luxe et de la réclame, il est doux de contempler un instant cette vie de sacrifice et de modestie. On a presque envie de demander pardon à la soeur Hélène d'avoir cherché à la mettre une seconde dans la lumière. Vivre avec un détachement sublime pour autrui, accepter l'anonymat chrétien, voilà un idéal dans lequel, en tous temps, s'est incarnée l'âme de la vraie Française.

B. VAN VORT.

Le "Gaulois"

Le Sultan du Maroc et les Francais

Paris,—On assure, dans les milieux informés, que les négociations franco espagnoles a propos du Maroc sont sur le point d'aboutir à une conclusion favorable.

—M. Guiot, ministre plénipotentiaire, président de la commission technique des négociations franco-espagnoles à propos du Maroc, est parti pour Madrid.

Fez,—Le sultan Moulaï Hafid accompagné de M. Regnault, ministre de France au Maroc, s'est de nouveau diriger sur Rabat.

Le général Lyautey, les autorités civiles et militaires les membres de la colonie étaient réunis pour le saluer à son départ.

Il est escorté de deux bataillons placés sous le commandement du général Gouraud.

Sur le territoire des Htaina, à 20 klomètres de Fez une harka de 15,000 Marocains vient de se reconstituer.



AVIS

Des applications seront reçues jusqu'au 24 du mois courant pour la position d'assistant inspecteur Eletricien pour la Cité de St Boniface. L'applicant devra mentionner ses qualifications et le salaire demandé. Toutes les applications devront être adressées au soussigné.

R. J. SWAIN.
Electricien de la Cité

St Boniface, 12 juin 1912.

A Vendre

Une batteuse avec engin, 1 moulin à casser le grain, 1 charrue double, deux patentes, une pour voter et l'autre pour un engin. Ces deux patentes couvrent le Canada et les Etats-Unis, et tous les territoires ou possessions.

Je vendrai tout pour presque rien. Faites-moi une offre.

Adressez-vous à
NAPOLEON PRINCE
St. Boniface.

Le Ciment

Parce que la disette de wagons gêne les livraison du ciment de fabrication canadienne et, par suite, paralyse les opérations de la construction dans les provinces de l'Ouest, le ministre des finances a pris le parti de réduire de moitié les droits imposée sur le ciment étranger.

Il y a lieu de féliciter l'hon. M. White, qui cherche à améliorer la situation dans l'Ouest.

Le ciment des Etats-Unis, le seul qui soit importé au Canada en quantités appréciables, est aujeé à un droit de 12½c par cent livres. L'année dernière, lorsque fut proposée la convention de réciprocité qui abaissait le droit à 11c, on entendit de nombreuses protestations. Mais la mesure à laquelle le ministre des finances a recours n'est que temporaire et ne causera pas une bien profonde de pertubation dans notre industrie.

En tout cas, il est malheureux que le Sénat ait empêché à, la dernière session, la création d'un commission du tarif, qui eût pu déterminer exactement jusqu'à quel point, pour venir au secours des provinces de l'Ouest, il était sage d'ouvrir la porte aux produits des Etats-Unis, et de diminuer ainsi la protection jusqu'ici accordé à une des principales industries du pays.

Le trust canadien du ciment, sans doute, a été dénoncé non sans violence en certains lieux, mais il n'a pas été prouvé qu'il ait tendu à augmenter le prix du ciment ou à en restreindre le commerce dans le sens que la loi estime répréhensible. Au contraire, depuis que les diverses compagnies canadiennes se sont fusionnées, le prix du ciment a sensiblement baissé et la production annuelle a énormément augmentée.

Il est admis que la cause principale du malaise actuel est l'absence de wagons.

Il y a lieu de croire que la décision à laquelle le gouvernement en est venu répondra aux besoins des gens de l'Ouest, tout en n'affectant que légèrement les intérêts de l'industrie canadienne.

La conduite du cabinet Borden montrera aux provinces de l'Ouest que les provinces de l'Est sont heureuses de marcher la main dans la main et qu'elles sont prêtes à faire des sacrifices pour elles, au besoin.

"La Patrie"

L'attentat contre le roi d'Italie

AURAIT ÉTÉ INSPIRÉE PAR LES ANARCHISTES DE PATERSON.

Rome, 15.—La police est convaincue que l'attentat commis contre le roi Victor-Emmanuel, en mars dernier, est le résultat d'un complot anarchiste. Tous ses efforts se portent donc à découvrir les complices de Dalba, qui tira sur le roi.

Au mois d'août de l'année dernière, la police américaine avertit le gouvernement italien que trois Italiens anarchistes réputés avaient quitté, secrètement Paterson, NewJersey, à destination de Turin, dans le but de tuer le roi, pendant son séjour dans cette ville, à l'occasion de l'exposition. La police ne put arrêter les anarchistes quand ils débarquèrent à Gênes. Elle parvint, cependant, à découvrir leur retraite à Turin où ils furent arrêtés. On les trouva en possession de revolvers et de cartouches de dynamite.

Inculpés de tentative de régicide ils passèrent en jugement mais furent acquittés faute de preuves. La police croit maintenant que les individus de Paterson, ayant échoué, les anarchistes chargèrent Dalba de la réalisation de leur complot.

Une nouvelle enquête se poursuit dans ce sens, et il est probable que le procès reviendra sur l'eau un de ces jours.

Grand Pique-Nique

—DONNE PAR—

LE CLUB DE LORETTE

Le 1er Juillet 1912

Partie de Base-Ball, Courses, Etc.

Des rafraîchissements seront servis sur le terrain.

TOUS SONT INVITES



Arpentage special

Avis public est par les présentes donné par et en vertu de "l'Acte de l'arpentage spécial", Chapitre 158 des statuts Refondus du Manitoba, 1902, qu'un arpentage spécial a été fait de tous et de chacun des lots et terrains situés dans la Cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, et étant les lots de un (1) à vingt deux (22) les deux y inclus, lesquels lots apparaissent sur un plan d'arpentage d'une partie du lot soixante seize (76) de la paroisse de St James, enregistré au Bureau des Titres, à Winnipeg sous le numéro 35, afin de corriger les erreurs des arpentages précédents dans la partie ci-dessus décrite de la dite cité, et afin de définir et d'établir les limites de la dite propriété, et que les dits plans d'arpentage spécial ainsi que les notes filées de l'arpenteur qui a préparé le dit plan ont été déposés chez le Secrétaire provincial, pour soumission à l'approbation du Lieutenant Gouverneur en Conseil, et que j'ai fixé jeudi le 11ème jour de juillet A. D. 1912, à dix heures de l'avant midi, à mon bureau aux batisses du Parlement, dans la Cité de Winnipeg, pour entendre les plaintes qui peuvent être faites par toute personne intéressée dans la propriété y affectée, et que s'il n'y a pas de plainte antérieure au temps fixé pour l'audience de telles plaintes, le dit plan d'arpentage spécial sera par conséquent soumis à l'approbation du Lieutenant Gouverneur en Conseil suivant les dispositions de l'Acte susdit.

Daté à Winnipeg, ce onzième jour de juin A. D. 1912.

J. H. HOWDEN,
Procureur-Général.

AVIS

M. Joseph Guilmette, de St-Adélard, Man., donne avis qu'à partir de cette date, il ne sera responsable d'aucune dette contractée par son épouse, Mary Guilmette.

19 juin 1912.

L'acte des Arpentages des Terres du Dominion

En conformité avec les dispositions de la Section 58 de l'Acte des Arpentages des Terres du Dominion, avis est par les présentes donné que le Ministre de l'Intérieur a reçu une pétition de propriétaires de terres ou de personnes tenant terres comme homestead dans le Township vingt-cinq, rang six à l'est du Méridien Principal, telle pétition représentant que les jalons de l'arpentage original du dit township ont disparu et demandant un nouvel arpentage. Toute personne qui prétendrait connaître la position de un ou plusieurs des jalons d'arpentage des terres qui doivent être réarpentées ou qui serait en possession de renseignements de nature à faire retrouver la position de ces jalons est priée par les présentes d'en donner avis, par lettre enregistrée adressée au ministre de l'Intérieur le ou avant le 5 juillet 1912.

(Signé)
E. DEVILLE.

Arpenteur général des Terres du Dominion.

Ottawa, Ont.

Mai le 1er, 1912.



ARPENTAGE SPECIAL

Avis public est par les présentes donné par et en vertu de "l'Acte de l'Arpentage spécial", Chapitre 158 des Statuts Refondus du Manitoba, 1902, qu'un arpentage spécial a été fait de tous et de chacun des lots et terrains situés dans la Cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, et étant les lots de un (1) à dix-neuf (19) les deux y inclus, lesquels lots apparaissent sur un plan d'arpentage d'une partie du lot soixante-dix-sept de la paroisse de St-James, enregistré au Bureau des Titres, à Winnipeg sous le numéro 37, afin de corriger les erreurs des arpentages précédents dans la partie ci-dessus décrite de la dite Cité et afin de définir et d'établir les limites de la dite propriété, et que les dits plans d'arpentage spécial ainsi que les notes filées de l'arpenteur qui a préparé le dit plan ont été déposés chez le Secrétaire Provincial pour soumission à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil, et que j'ai fixé jeudi, le onzième jour de juillet A. D. 1912, à dix heures de l'avant-midi, à mon bureau aux bâtisses du Parlement, dans la Cité de Winnipeg, pour entendre les plaintes qui peuvent être faites par toute personne intéressée dans la propriété y affectée, et que s'il n'y a pas de plainte antérieure au temps fixé pour l'audience de telles plaintes, le dit plan d'arpentage spécial sera par conséquent soumis à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur-en Conseil suivant les dispositions de l'Acte susdit.

Daté à Winnipeg, ce onzième jour de juin A. D. 1912.

J. H. HOWDEN,
Procureur-Général.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

UN LIVRE GRATUIT SUR MANITOBA

Le Département de l'Agriculture et de l'Immigration invite tous les habitants de la province à coopérer avec lui dans ses efforts pour attirer ici une proportion raisonnable des colons qui viennent dans l'Ouest canadien.

Le Manitoba possède des avantages insurpassés pour tous ceux qui ont de l'ambition et de l'énergie. Nous avons des milliers d'âcres de terrain disponible comme homesteads, à part d'immenses étendues de terrains qui sont en vente à bas prix.

On peut acheter un grand nombre de fermes toutes prêtes, à des prix raisonnables; et on peut en louer d'autres sur bail à taux fixes ou pour fraction de la récolte.

Les avantages du Manitoba sont décrits avec détail dans un livre nouveau qui vient d'être publié par le Département d'Agriculture et d'Immigration, et qui sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Toute personne qui s'intéresse à l'avenir du Manitoba devrait envoyer des exemplaires de ce livre à ses amis d'autrefois avec une lettre donnant le récit de sa propre histoire. De telles lettres accompagnées d'un livre sur le *Prosperous Manitoba* feraient connaître à des milliers de colons possibles les chances que nous offrons à ceux qui veulent travailler.

Ecrivez aujourd'hui aux soussignés, et on vous enverra un exemplaire du livre.

J. J. GOLDEN, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man
JOS. BURKE, 178 Avenue Logan, Winnipeg, Man.
JOS. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.
J. F. TENNANT, Gretna, Man.
W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.; et à toutes les agences d'immigration du gouvernement fédéral, à l'étranger.

Chez Nous et Autour de Nous

—Les amis de M. G. R. Brunet lui ont donné un "send-off" hier soir.

—M. Max et Melle Nora Gingras sont partis lundi dernier pour Québec.

—Droit de foin à louer à Lorette. S'adresser à Mme M. Kerenack, 62 rue Dumoulin, Saint Boniface.

—Le Docteur F. Lachance, est à faire construire une magnifique résidence au coin des rues Aulneau et Hamel.

—M. Arthur Lafond et Mademoiselle Amanda Lafond sa soeur sont partis aujourd'hui pour un voyage dans la Province de Québec.

—M. et Madame Antoine Gauvin sont partis lundi dernier pour un voyage de quelques semaines dans la province de Québec et les Etats-Unis.

—Une personne digne de foi nous assure qu'elle a vu un original d'une grosseur énorme se promener, vendredi dernier, sur la rue Youville. Avis aux Nemrods.

M. J. B. Lauzon, 339 William Ave. Winnipeg, offre $100 de recompense à celui qui découvrira qui a mis le feu à une maison située à Thibauville sur la terre appelée terre de Mme Patyn.

—La fête annuelle de l'Association St-Joseph, de St-Laurent, sera célébrée le 3 juillet prochain. Un long programme de courses, jeux et amusements a été préparé pour la circonstance.

—Un jeune homme anglais désire pensionner chez une famille française avec chambre, paiera un bon prix. Pour plus amples informations s'adresser à John Higler P. O. Box 604 Morden Man.

—M. Toussaint Sicotte, vient d'ouvrir une cordonnerie au No. 322, rue Langevin St. Boniface. Il se chargera de faire toutes sortes de raccomamodages de chaussures à très bon marché et en donnant entière satisfaction.

—Beaucoup de mouvement dans la ville. Un grand nombre de pèlerins partiront ce soir pour Ste. Anne de Beaupré. Un certain nombre de personnes qui ne croyaient pas descendre au Congrès se sont décidées à la dernière minute.

—St-Pierre, Man.—Cette année, la fête St Jean-Baptiste sera célébrée le 26 juin avec une pompe inaccoutumée. Il y aura procession et grand'messe solennelle, dans l'avant-midi. Dans l'après-midi, jeux, courses et toutes sortes d'amusements. Tous sont invités.

—Cette semaine au Théâtre Walker, Mlle Blanche Bates, dans la comédie "Nobody Widow". La dernière représentation aura lieu samedi soir. La semaine prochaine "Bunty Pulls the String", par une troupe écossaise. Les prix pour le soir sont de $2.00 à 25c.

—Il est arrivée un pénible accident à M. Theo. Robert vendredi dernier. Il était à faire une promenade en voiture avec l'un de ses fils M. Joseph Robert, du bloc *Le Manitoba*. Rendu au coin de la rue Bell et Main à Winnipeg, les deux roues se sont brisées dans une ornière. M. Robert fut précipité sur le pavé avec une telle violence qu'il a du être transporté à l'hopital de St. Boniface où il est décédé le lendemain, samedi soir. M. Robert était agé de 87 ans et il était en visite accompagné de sa femme, chez son fils et sa fille Madame Labelle. La dépouille mortelle est partie dimanche dernier, pour Montréal. Madame Robert, Madame Labelle et M. Antonio Labelle l'accompagnaient. M. Robert est parti lundi pour Montréal afin d'assister aux funérailles.

Le premier derby aerien

Londres, 14—Le premier Derby en aéroplane a eu lieu autour de Londres, et a été gagné par Tom Sepwith. Le trajet à parcourir était de 81 milles.

Sept aviateurs ont pris part à la course, dont le départ et le retour eurent lieu à Hendon, une ville sise à environ six milles du centre de Londres. Le gagnant a accompli le trajet en une heure et vingt-deux minutes.

Le premier prix décerné était une coupe en or et $1,250.

Changement dans les Reglements des Homesteads

D'après une dépêche spéciale adressée d'Ottawa, le 17, à notre journal, par M. W. W. Cory, Sous-Ministre de l'Interieur, il y a des changements importants dans les règlements des homesteads.

Sur un homestead acheté du gouvernement, les nouveaux règlements exigent l'érection d'une maison valant $300. Sur les autres homesteads, on n'exige qu'une maison habitable.

Le nombre d'acres cultivées requis peut être réduit si, après demande de la patente, le rapport de l'inspecteur indique que le terrain est rocheux ou couvert d'arbustes.

Chronique de la Province

BRUXELLES, MANITOBA

L'éclatante victoire des Catholiques de Belgique, seul pays du monde gouverné catholiquement depuis 28 ans(12 juin 1884-2 juin 1912 a été célébrée chrétiennement, patriotiquement, par l'importante colonie belge de Bruxelles dimanche de la Fête-Dieu. Au prône, le R. M. Heynen, curé, a annoncé en termes éloquents cette victoire remportée sur la coalition de tous les partis anti-chrétien, socialistes et maçonniques; formant un bloc essentiellement révolutionnaire. Il a insisté sur la signification et l'importance de la lutte dont la liberté chrétienne, le salut de la Patrie étaient l'en jeu—lutte organisée par la Maçonnerie, chassée du pouvoir en 1884, et cherchant à le ressaisir contre le Christianisme, en 1912. L'union et l'organisation ont fait la force des vrais patriotes, des fidèles défendant l'Eglise et la Liberté.

Après le coup de balai de 1884, le coup de massue de 1912! Cette victoire est une grande leçon pour les peuples chrétiens de nos jours aux prises avec la Révolution qui les assiège. Ils ont le tort de ne pas s'organiser Catholiquement, socialement, contre la force révolutionnaire organisée par la Maçonnerie qui est l'anti-christianisme.

A la fin de la grand messe, le R. M. Heymen a chanté le *Te Deum*, couronné par la *Brabançonne* air national Belge qu'a brillamment éxécuté la fantare du cercle catholique. Toute la population était présente.